

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE**

DEC 2024 PAEE 2 - 11

**OBJET : Déclaration d'intention d'Aliéner AO 695
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement**

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Charles SEFEROGLOU, Notaire à Aubagne (13) – 30 Rue du Plantier, Parc d'activités Napoléon, réceptionnée en mairie le 28 mars 2024, concernant le bien cadastré AO 695 situé Le Puy.

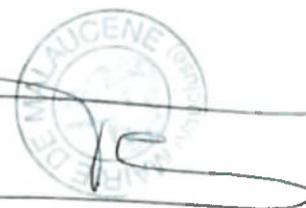
DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 18^e 04^e 24

Monsieur le Maire

F. TENON



Publiée le 29 avril 2024

Publication	Transmission	Notification
